



**Résumé des commentaires et des résultats
du
processus de consultation de l'industrie pour
l'analyse de résidus chimiques dans et sur des produits chimiques pour
Solicitation No. 39903-150123/A**



Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. Besoin**
- 3. Processus d'engagement de l'industrie**
- 4. Aperçu général de la rétroaction découlant du processus de participation de l'industrie**
- 5. Résumé de la rétroaction et des résultats**
 - 5.1 Besoin**
 - 5.2 Évaluation et méthode de sélection**
 - 5.3 Base de paiement et financement**
 - 5.4 Autre**
 - 5.4.1 Politique sur le contenu canadien**
 - 5.4.2 Données historiques**
 - 5.4.3 Personnes-ressources de l'ACIA**
 - 5.4.4 Procédures pour les commandes – Méthode de répartition**
- 6. Conclusion**

1. Introduction

Le 18 novembre 2014, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a publié une lettre d'intérêt (LI) sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) afin d'obtenir la participation de l'industrie des laboratoires commerciaux pour le compte de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Dans le cadre de cette participation, on a demandé à l'industrie de fournir une réponse écrite à des questions liées tant aux aspects techniques des travaux qui seront entrepris qu'au processus d'approvisionnement. Une ébauche de la demande d'offre à commandes (DOC) a été fournie; elle comprenait l'Énoncé des besoins, les critères d'évaluation et la méthode de sélection.

De plus, le Canada a choisi de tenir des réunions individuelles avec les fournisseurs intéressés les 3 et 4 décembre 2014. Le présent document constitue un résumé de la rétroaction et des résultats découlant du processus de participation de l'industrie.

La participation de l'industrie visait trois objectifs :

- a) fournir à l'industrie (ci-après appelé « participants ») des renseignements généraux au sujet du besoin;
- b) demander de la rétroaction aux participants au sujet de leur capacité à répondre au besoin en se fondant sur l'ébauche de la demande d'offre à commandes (DOC);
- c) consulter les participants au sujet des façons d'améliorer l'invitation à soumissionner et d'accroître l'accessibilité et l'équité pour tous les fournisseurs éventuels.

Les participants étaient invités à poser des questions et à fournir des commentaires dans le but d'obtenir de la rétroaction pouvant être incorporée dans le document d'invitation à soumissionner, afin de créer un marché équitable et transparent pour les fournisseurs, d'améliorer la concurrence et d'offrir le meilleur rapport qualité-prix au Canada.

La publication du présent document et de la DOC subséquente met fin au processus de participation de l'industrie. Les renseignements recueillis dans le cadre de ce processus ont été pris en compte pour finaliser la stratégie d'approvisionnement, qui devrait répondre aux besoins du gouvernement du Canada et être conforme aux pratiques normalisées de l'industrie.

2. Besoin

Le Canada a besoin des services d'un laboratoire accrédité pour effectuer des tests de résidus chimiques contaminants dans la nourriture, les cultures vivrières et les tissus d'animaux destinés à l'alimentation pour le compte de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Cette analyse est requise pour six groupes alimentaires : les produits laitiers, les œufs, le miel, la viande, les fruits et les légumes frais et les aliments transformés. Le test doit être effectué conformément aux méthodes d'analyse et aux procédures d'exploitation uniformisées accréditées par le Conseil canadien des normes ou par la Canadian Association for Laboratory Accreditation.

Ces services doivent être fournis sur demande au moyen de commandes subséquentes aux offres à commandes individuelles et nationales. Les offres à commandes actuelles viendront à échéance en mars 2015.

3. Processus d'engagement de l'industrie

Période d'engagement de l'industrie	<ul style="list-style-type: none">• Affichage de la lettre d'intérêt (LI) : 18 novembre 2014.• Date limite des réponses à la LI : 27 novembre 2014.• Réunions individuelles : 3 et 4 décembre 2014.• Publication de la demande d'offre à commandes (DOC).
--	--

Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Sept entreprises ont répondu à la LI : <ul style="list-style-type: none"> ➤ ALS Canada Ltd. ➤ Caro Analytical Services ➤ Maxxam Analytics ➤ Pacific Rim Laboratories Inc. ➤ SGS Canada Inc. ➤ Silliker JR Laboratories ➤ University of Guelph • Six de sept entreprises ont participé aux réunions individuelles. • Des employés du gouvernement du Canada de l'ACIA et de TPSGC ont participé aux réunions individuelles.
---------------------	--

4. Aperçu général de la rétroaction découlant du processus de participation de l'industrie

Le processus de consultation a permis à l'industrie de participer au processus d'approvisionnement en formulant des commentaires, des questions et des recommandations en vue de l'améliorer l'ébauche de la DOC, de même que d'obtenir des précisions sur les questions techniques.

Le niveau de réponse des participants témoigne d'un intérêt marqué à l'égard du besoin et de l'engagement avec le Canada sur les questions d'approvisionnement. Dans l'ensemble, la majorité des participants ont indiqué que l'ébauche de la DOC contenait plusieurs points positifs; cependant, des précisions supplémentaires ont été demandées au sujet du besoin, et la rétroaction faisait état de certains problèmes clés. Par conséquent, le Canada a ajusté certaines exigences particulières selon les besoins pour tenir compte des préoccupations exprimées en lien avec les aspects techniques, et a apporté certains changements à la DOC pour répondre aux problèmes techniques.

Le présent document résume la rétroaction reçue pendant le processus de participation de l'industrie et du résultat sur l'élaboration de la DOC. Voici les points sur lesquels le résumé mettra l'accent :

- besoin;
- évaluation et méthode de sélection;
- base de paiement et financement.

5. Résumé de la rétroaction et des résultats

5.1 Besoin (Annexe A de la DOC)

<p>Approche originale</p> <p>L'Énoncé des besoins (EDB) a été fourni aux participants avec l'ébauche de la DOC. L'EDB contenait une description des tâches pouvant être requises dans le cadre de toute commande subséquente (contrat), ainsi que les exigences en matière d'élaboration de rapports et les délais de livraison. L'Appendice 1 de l'EDB contenait tous les résidus chimiques potentiels d'intérêt pour l'ACIA couvert par ce marché.</p> <p>On a demandé aux participants de formuler des commentaires sur leur capacité à répondre au besoin, de même que d'indiquer tout aspect de l'EDB n'étant pas clair.</p> <p>On a également demandé aux participants si un processus en vue de l'ajout d'un petit nombre de nouvelles analyses dans l'EDT avant l'exercice des périodes de prolongation optionnelles serait utile pour les offrants (au lieu de relancer le processus de DOC). Une clause intitulée « Tests supplémentaires » a été ajoutée dans l'ébauche de la DOC pour offrir cette souplesse ainsi que prolonger la durée des offres à commandes résultantes. L'ajout de ce processus dans les offres à commandes visait à réduire les délais, les efforts et les coûts tant pour le Canada que pour les fournisseurs, en prolongeant la période entre les nouveaux marchés concurrentiels.</p>
--

Aperçu de la rétroaction des participants

En règle générale, l'EDB a semblé clair pour la plupart des participants. Plusieurs participants ont demandé des précisions relativement à des méthodes de particulières énumérées à l'Appendice A de l'EDB. Le Canada examiné ces demandes. L'Énoncé des besoins sera mis à jour de façon à préciser aspects de l'EDB que les participants ont identifiés comme n'étant pas clairs. Les offrants devraient examiner attentivement l'EDB révisé lorsque la DOC finale sera affichée s'ils soumettent une offre.

Questions et enjeux sont traités ci-dessous.

Rétroaction des participants n° 1

Des précisions ont été demandées concernant les délais d'exécution du laboratoire (pages 64 et 70), parce que ce n'était pas clair s'ils débutaient à la date de la commande subséquente ou à la date de réception de l'échantillon.

Résultat no 1

Le « délai d'exécution » du laboratoire est la période débutant à la date de réception de l'échantillon au laboratoire de l'offrant et se terminant à l'achèvement de tous les tests auxquels l'échantillon doit être soumis. L'EDB sera révisé pour clarifier ce point.

Rétroaction des participants n° 2

Est-ce qu'une mesure de la responsabilisation sera ajoutée aux offres à commandes en ce qui a trait au délai d'exécution fixé pour le laboratoire, en particulier l'inclusion de mesures de rendement relativement au respect du délai?

Résultat no 2

Le Canada nécessite que tous les essais liés à un échantillon soient effectués selon les échéances prévues. Les échéances établies dans l'Énoncé des besoins sont jugées raisonnables.

Les conditions générales 2005, Offres à commandes – Biens ou services, mentionnées dans les offres à commandes, permettent d'annuler une offre à commandes si l'offrant ne respecte pas ses obligations. Le fait de ne pas respecter les délais d'exécution requis en laboratoire peut donner lieu à un manquement de la part de l'offrant. Si une offre à commande est annulée, aucune autre commande ne sera émise dans le cadre de l'offre à commandes.

Le Canada envisage l'ajout d'une clause qui permettrait une suspension temporaire d'une offre à commandes si les travaux ne sont pas exécutés tels qu'énoncé dans la commande subséquente et conformément à l'Énoncé des besoins. Le responsable de l'offre à commande avisera l'offrant du manquement par courriel, et l'offrant disposera de cinq (5) jours ouvrables pour mettre en place une mesure corrective. Si le manquement n'est pas résolu dans les cinq (5) jours ouvrables, le responsable de l'offre à commandes pourra temporairement suspendre l'offre à commandes jusqu'à ce que l'offrant démontre qu'il a résolu les problèmes ayant mené au manquement, et ce, à la satisfaction du responsable de l'offre à commande. Pendant la période de suspension de l'offre à commandes, le Canada répartira toutes les nouvelles tâches aux autres offrants classés aux premiers rangs.

Le Canada reconnaît que des facteurs externes peuvent avoir une incidence sur l'exécution des

travaux par l'offrant, comme une absence de capacité. Par conséquent, le Canada inclura un processus dans les Procédures pour les commandes subséquentes – Méthode d'attribution qui requière que l'offrant confirme sa capacité d'exécution des travaux ou fournisse un nombre limité d'échantillons.

Rétroaction des participants no 3

On a demandé s'il serait possible de répartir certains des groupes alimentaires les plus importants de la Partie A en sous-groupes.

Résultat no 3

Dans l'ensemble, cette suggestion est intéressante, et le Canada l'envisagera sérieusement pour les besoins futurs. Cette modification demandera d'importants efforts et ne sera pas réalisable en raison du calendrier lié au besoin proposé, étant donné que les offres à commandes arriveront à échéance en mars 2015.

Pour l'instant, les résidus ont été répartis selon des catégories particulières.

Rétroaction des participants no 4

En ce qui concerne l'analyse de la tiamuline, est-ce qu'une méthode fondée sur la référence suivante peut être utilisée?

Bohm DA, Stachel CS and Gowik P. (2011). Validated Determination of Eight Antibiotic Substance Groups in Cattle and Pig Muscle by HPLC/MS/MS. *Journal of AOAC International*, 4(2):407-19.

Résultat no 4

Pour l'analyse de la tiamuline, l'ACIA acceptera les méthodes de contrôle pour tiamuline mère; cependant, tous les tests positifs supérieurs à 0,05 ppm devront être confirmés au moyen d'une méthode incluant l'hydrolyse au 8-alpha-hydroxy-mutilin. Annexe 1 à l'énoncé des besoins sera clarifié.

Rétroaction des participants no 5

Est-ce qu'une méthode utilisant le glyphosate sans FMOC-Cl peut être utilisée? Cette méthode est fondée sur une méthode de référence pour les aliments de l'UE qui n'utilise pas la dérivatisation (Laboratoires de référence de l'UE, Quick Method for the Analysis of Residues of numerous Highly Polar Pesticides in Foods of Plant Origin involving Simultaneous Extraction with Methanol and LC/MS/MS Determination (QuPPE-Method), Version 7.1, novembre 2013, Auteurs : M. Anastassiades; D. I. Kolberg; D. Mack; C. Wildgrube; I. Sigalov; D. Dörk).

Résultat no 5

Oui, cette méthode est acceptable. L'Énoncé des besoins sera mis à jour.

Rétroaction des participants no 6

Un participant est préoccupé du fait que tous les congénères de PCB demandés ne peuvent être

résolus et signalés conformément au besoin.

Résultat no 6

Le besoin n'exige pas que tous les congénères soient résolus. La notation est cotée de façon à attribuer une note technique plus élevée aux fournisseurs offrant une analyse plus complexe sur le plan technique. Comme cela était illustré dans la notation proposée, au plus deux congénères peuvent coéluer et obtenir tout de même tous les points.

Le Canada reconnaît que l'accroissement de la complexité fera augmenter le coût, et que puisque le coût et la valeur technique sont évalués, plus de points seront attribués pour la meilleure valeur globale.

Rétroaction des participants no 7

L'ébauche de la DOC comprend des modalités qui permettraient au Canada d'ajouter des tests à l'Énoncé du besoin lorsqu'une période de prolongation est autorisée. La clause indique que le Canada pourra solliciter des offres pour les nouveaux tests auprès des détenteurs d'offres à commandes existantes du groupe applicable seulement. Les offres seront assujetties à l'évaluation et la vérification financières et techniques par le Canada, conformément aux modalités de l'invitation à soumissionner n° 39903-150123/B. Si une offre pour des tests supplémentaires ne satisfait pas aux exigences indiquées dans l'invitation à soumissionner, l'offre à commande ne sera pas révisée pour ajouter les nouveaux tests.

Les participants ont formulés différentes opinions au sujet du processus inclus dans la DOC en vue d'ajouter tests supplémentaires. Certains participants pensent que c'est une bonne idée puisque cela réduirait la charge de travail de toutes les parties visées et offrirait la souplesse nécessaire pour ajuster les offres à commandes de façon à ce qu'elles répondent aux exigences de l'ACIA. Cependant, certains participants estiment que ce processus ne serait pas ouvert, équitable et transparent s'il était limité aux détenteurs d'offres à commandes seulement. Il a été suggéré de conserver le processus proposé mais de lancer une invitation ouverte à tous les fournisseurs en affichant une invitation à soumissionner sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG). Cela permettrait à de nouveaux fournisseurs de soumissionner le besoin et aux fournisseurs actuels d'étendre leurs services d'tests en laboratoire à un nouveau groupe alimentaire. S'il n'y avait pas quatre (4) offres à commandes (Partie A) pour un groupe alimentaire, le fait de permettre à d'autres fournisseurs de soumissionner ce groupe alimentaire serait bénéfique pour l'ACIA parce que cela accroîtrait la capacité du laboratoire. Il n'est cependant pas clair comment le prix serait évalué ni comment le classement des offres à commandes serait affecté si le processus est ouvert à de nouveaux fournisseurs.

Résultat no 7

Il y avait une différence d'opinions entre les participants quant à savoir si des tests supplémentaires devraient être incorporés dans les offres à commandes et sur ce que ce processus devait comprendre le cas échéant. Il a été décidé que le Canada n'inclurait pas ce processus optionnel dans ce marché. L'un des objectifs principal du Canada est que le processus soit ouvert, équitable et transparent. Le Canada envisagera un processus pour intégrer des tests supplémentaires d'une manière équitable et transparente tout en considérant également le classement dans les futurs marchés.

Rétroaction des participants no 8

En ce qui concerne les tests supplémentaires, les participants estiment que le délai de sept (7)

ans est raisonnable; cependant, certains participants estiment que ce délai de sept (7) ans est trop long et pourrait nuire aux fournisseurs qui n'ont pas obtenu d'offre à commandes.

Résultat no 8

Il a été déterminé que la période de sept (7) ans pour les services représente un obstacle à la concurrence et nuirait aux nouveaux fournisseurs. Le délai des offres à commandes sera raccourci à une période initiale de trois (3) ans et deux périodes de prolongation optionnelles de douze mois. On prévoit que les exigences en matière d'tests de laboratoire de l'ACIA pourraient changer au cours des prochaines années, et ce délai plus court offre une plus grande souplesse pour le lancement d'un nouveau processus d'appel d'offres concurrentiel après 3 à 5 ans.

5.2 Évaluation et méthode de sélection

Approche originale

L'ébauche de la DOC comprend des critères obligatoires et des critères cotés pour lesquels l'offrant doit obtenir une note minimale pour être jugé conforme. En ce qui concerne la Partie A, au plus quatre (4) offres à commandes pourraient être émises pour chaque groupe alimentaire. Pour ce qui est de la Partie B, au plus deux (2) offres à commandes pourraient être émises pour chaque essai.

On a demandé aux participants si les critères d'évaluation étaient clairs et si la méthode de sélection semblait juste et raisonnable. Les participants ont eu la possibilité de formuler des suggestions en vue d'améliorer la méthode d'évaluation et de sélection des offres.

Rétroaction des participants

Dans l'ensemble, les participants ont estimé que la façon dont le Canada prévoit évaluer les offres ainsi que la méthode de sélection semblaient justes et raisonnables. Quelques questions ont été posées pour préciser des aspects des critères d'évaluation obligatoires et cotés. Des modifications seront apportées aux critères d'évaluation en réponse à certaines questions soulevées pendant le processus d'engagement de l'industrie. Les fournisseurs devraient examiner en détail les critères dévaluation lorsque la DOC finale sera publiée.

Des principaux problèmes sont traités ci-dessous.

Rétroaction des participants no 9

Quelles preuves sont requises pour le critère coté *Temps de traitement du laboratoire* (page 41)?
Quel est le volume d'échantillon pour lequel un laboratoire doit démontrer sa capacité?
Comment la note obtenue pour le *Temps de traitement du laboratoire* est-elle prise en compte dans la note totale évaluée pour un groupe alimentaire (page 44)?

Résultat no 9

La capacité des offrants à respecter le temps de traitement du laboratoire est un facteur important de l'exécution des travaux. Cependant, il est difficile de définir clairement ce que les offrants devront démontrer pour ce critère puisqu'ils ne soumissionnent pas tous les mêmes groupes alimentaires. Ce critère d'évaluation pourrait être retiré. Un processus sera incorporé dans les procédures relatives aux commandes subséquentes selon lequel l'offrant peut demander un lot de travaux réduit s'il ne dispose pas d'une capacité suffisante.

Rétroaction des participants no 10

Les critères énoncent qu'une preuve d'accréditation doit être soumise avec l'offre. Est-ce qu'il serait possible de bénéficier de plus de temps?

Résultat no 10

Il est important qu'une preuve d'accréditation pour chaque PON soit soumise au Canada avant l'émission des offres à commandes. Pour que les offrants disposent de plus de temps pour obtenir une preuve d'accréditation, le critère obligatoire de la DOC sera modifié afin de permettre que la preuve d'accréditation soit soumise après la date de clôture de la DOC mais avant l'émission de l'offre à commandes. La date à laquelle la preuve d'accréditation devra être soumise sera indiquée dans la DOC.

Le Canada ne peut permettre que la preuve d'accréditation soit soumission après l'émission de l'offre à commandes parce que si l'accréditation n'est pas obtenue, cela pourrait avoir des répercussions à savoir si l'offrant est recevable et si l'offre à commandes aurait due être émise, ou cela pourrait affecter la note totale globale de l'offre, qui détermine le pourcentage de fonds alloué aux détenteurs d'offres à commandes. Cela aurait également des répercussions sur le plan d'échantillonnage annuel préparé par l'ACIA.

Rétroaction des participants no 11

Combien d'exemplaires contrôlés des procédures opérationnelles normalisées (PON) sont exigés?

Résultat no 11

Un seul exemplaire contrôlé des PON doit être soumis. Le critère obligatoire sera modifié pour apporter cette précision. Il est indiqué à la Partie 3 de la DOC que 4 copies papier de l'offre technique doivent être fournies; par conséquent, une copie papier contiendra l'exemplaire contrôlé des SOP et les trois (3) copies papier pourront contenir des copies des PON. Nous suggérons que chaque copie soit numérotée et que la version originale soit incluse dans la copie n° 1.

Rétroaction des participants no 12

Est-ce qu'un exemple peut être fourni de la façon dont un laboratoire peut démontrer les limites de détection des métaux, en particulier le zinc (page 12 de la DOC).

Résultat no 12

Étant donné que le zinc peut être facilement trouvé, il est retiré de la liste des éléments pour lesquels il faut démontrer les limites de détection. Tous les autres métaux ne sont habituellement pas trouvés dans les aliments et ne devraient pas poser de problèmes.

5.3 Base de paiement et financement**Approche originale**

La base de paiement figurant dans l'ébauche de la DOC comprenait des taux fermes tout compris pour chaque test, soit un taux pondéré pour la période initiale et un taux pour chaque

période de prolongation optionnelle. La méthode de paiement serait soit un paiement forfaitaire suivant l'exécution des travaux ou des paiements mensuels, selon ce qui est indiqué dans la commande subséquente. Les fonds estimatifs n'étaient pas indiqués dans la DOC. Le nombre estimatif d'échantillons devant être testés par année a plutôt été fourni (à l'Annexe B).

On a demandé aux participants de fournir des commentaires sur la base de paiement et la méthode de paiement, et d'indiquer s'ils préféreraient des taux annuels ou un taux pondéré.

Rétroaction des participants

Les participants ont indiqué que la base de paiement était raisonnable. Des réponses mixtes ont été reçues concernant la préférence pour un taux pondéré ou pour des taux annuels.

Certains des principaux enjeux sont traités ci-dessous.

Rétroaction des participants no 13

Les participants ont demandé quel était le budget annuel prévu pour les offres à commandes résultantes.

Résultat no 13

Les fonds estimatifs de l'exercice financier sont de 10 M\$ pour l'ensemble du besoin selon le nombre estimatif d'échantillons déterminés dans la demande d'offres à commandes.

Les fonds prévus au budget sont fournis de bonne foi; cependant, il n'y a aucune garantie que des commandes subséquentes à l'offre à commandes seront émises.

Rétroaction des participants no 14

Quelques participants ont indiqué qu'ils préféreraient des taux annuels et d'autres ont indiqué qu'ils préféreraient un taux pondéré.

Une question a été posée sur la façon dont les prix pour les périodes de prolongation seront pris en compte dans l'évaluation.

Résultat no 14

Il a été décidé que les offrants fourniraient des taux annuels par test pour la période initiale et les périodes de prolongation optionnelles.

Aux fins de l'évaluation, on établira une moyenne des taux annuels, et cette moyenne sera utilisée dans le calcul de la note pour le prix, conformément à la Pièce jointe de la Partie 4 de l'ébauche de la DOC. Un énoncé sera ajouté indiquant que le prix ne peut augmenter ou diminuer de plus de 10 % par rapport à l'année précédente.

Une feuille de présentation de l'offre financière en format in Excel pourra être téléchargée à partir du site Web Achats et ventes lorsque la DOC finale sera affichée. Les offrants pourront y entrer leurs taux annuels, et la feuille calculera le taux moyen. La feuille de présentation de l'offre financière peut être comprise dans l'offre.

Rétroaction des participants no 15

Une question a été posée à savoir si le coût pour les tests en série serait facturé ou s'il était compris dans le coût.

Résultat no 15

L'offrant doit fournir un prix unitaire ferme tout compris. Cela comprend les essais en série au besoin pour confirmation. Aucun autre coût à part le prix unitaire ferme tout compris ne sera payé par l'offrant.

Rétroaction des participants no 16

Les tests pour plusieurs résidus peuvent être regroupés en une seule méthode. Cela permettrait au Canada de réaliser des économies. Comment les prix pour ces regroupements devraient-ils être indiqués dans la base de paiement?

Résultat no 16

Lorsqu'un offrant choisit d'offrir une méthode multi-résidus qui respecte les exigences d'un autre résidu chimique d'intérêt, aux fins de l'évaluation, le Canada accordera tous les points de la note pour le prix s'il n'y a pas de frais pour les résidus chimiques d'intérêt supplémentaires. Cela éliminerait le désavantage d'un prix potentiellement plus élevé pour la méthode multi-résidu, qui serait évaluée en fonction d'une méthode plus simple potentiellement moins coûteuse selon le mérite technique uniquement.

5.4 Autre**5.4.1 Politique sur le contenu canadien****Rétroaction des participants no 17**

En ce qui concerne l'application de la Politique sur le contenu canadien, comment cela sera-t-il quantifié?

Résultat no 17

Le Canada enverra les échantillons uniquement à un laboratoire canadien accrédité qui est en mesure d'effectuer ces essais. De plus, le Canada enverra seulement les échantillons à un laboratoire au Canada.

5.4.2 Données historiques**Rétroaction des participants no 18**

Est-ce que le Canada peut fournir des taux de résultats positifs historiques pour les tests énumérés dans l'Énoncé des besoins de l'ébauche de la DOC?

Résultat no 18

Des renseignements historiques pour les taux de résultats positifs des années précédentes peuvent être trouvés à l'adresse Web suivante :

5.4.3 Personnes-ressources de l'ACIA

Rétroaction des participants no 19

Est-ce que le nom d'une personne-ressource peut être fourni afin d'obtenir les méthodes des laboratoires de l'ACIA?

Résultat no 19

Si un fournisseur a besoin d'une copie d'une méthode de test de l'ACIA figurant à la section « Référence » de l'Appendice 1 de l'Annexe A pendant la période de soumission ou la période d'évaluation, il doit faire parvenir une demande de renseignements par écrit au responsable de l'offre à commandes.

5.4.4 Procédures pour les commandes – Méthode de répartition

Rétroaction des participants no 20

Des commentaires ont été formulés à l'effet que la méthode de répartition des travaux pour les commandes subséquentes ne serait pas juste et raisonnable si les travaux étaient attribués en fonction d'un pourcentage d'échantillons. Il est possible qu'un offrant classé au bas de la liste ait un prix unitaire beaucoup plus élevé. Le tableau de la 57 de l'ébauche de la DOC indique qu'un offrant classé au bas de la liste recevrait un plus petit pourcentage d'échantillons. Cependant, si cet offrant a proposé un taux unitaire ferme plus élevé, il recevrait une portion plus élevée des fonds.

Il a été suggéré qu'un incitatif soit ajouté à la DOC pour favoriser une stratégie d'établissement des prix plus concurrentielle.

Résultat no 20

Le Canada reconnaît qu'il est possible que la situation décrite ci-dessus se produise. Cependant, un offrant pourrait ne pas figurer sur la liste parce qu'il a proposé un prix trop élevé et ne pas recevoir d'offre à commandes. Il est toutefois convenu que la clause « Procédures pour les commandes – Méthode de répartition » de la page 57 de l'ébauche de la DOC devrait être modifiée de façon à indiquer un pourcentage de travail attribués en répartition des fonds au lieu d'un pourcentage d'échantillons.

Rétroaction des participants no 21

Si un offrant reçoit une commande subséquentes pour plus d'échantillons que son laboratoire peut traiter, est-ce que cela serait considéré comme un manquement de la part de l'offrant si les délais d'exécution ne sont pas respectés.

Résultat no 21

Lorsqu'une date de livraison n'est pas respectée, il se pourrait que cela soit considéré comme un manquement de la part de l'offrant. Des retards liés à des actes ou omissions du Canada ne seraient pas considérés comme un manquement.

Voir l'article 5.1 - Besoin, point 2.

6. Conclusion

Dans l'ensemble, les commentaires de l'industrie étaient positifs et les approches mises de l'avant dans l'ébauche de la DOC ont été appuyées. La rétroaction de l'industrie a permis au Canada de déterminer les sujets de préoccupations possibles de certains participants et d'améliorer le processus d'approvisionnement en apportant des modifications à la version finale de la DOC afin de répondre aux principales préoccupations.

TPSGG et ACIA désirent remercier tous les participants qui ont fourni des réponses et/ou ont participé aux réunions individuelles. Ce dialogue bidirectionnel et les résultats en découlant ont fourni au Canada des renseignements utiles qui l'aideront à finaliser la stratégie d'approvisionnement.